

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL **(AOI 2015 E 4011)**

La Société Tunisienne de l'Electricité et du gaz (STEG) se propose de lancer un avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt International N° 2015 E 4011 pour :

La pré-qualification de bureaux d'ingénieurs conseils opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque pour assister l'équipe de projet de la STEG dans :

- le suivi de la réalisation des travaux,
- la mise en service,
- la supervision
- la vérification des tests de performance relatifs à la centrale photovoltaïque 10 MWc à Tozeur.

Conditions de participation :

La participation à l'avis de pré-qualification est ouverte à tous les bureaux d'ingénieurs conseils opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque et aux groupements de bureaux d'ingénieurs conseils dont le chef de file est un bureau d'ingénieurs conseils opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque et justifiant des références et des expériences dans :

- le suivi des travaux,
- la mise en service,
- l'évaluation des essais laboratoires de modules photovoltaïques
- l'évaluation des tests de performances des centrales photovoltaïques raccordées au réseau électrique.

Le retrait du cahier des termes de références se fera auprès de **la Direction de l'Équipement, au Siège de la STEG, 38 Rue Kamel Atatürk – Tunis** à partir de la date de la parution du présent communiqué.

Le Cahier des termes de références qui définit les conditions de participation au dossier de pré qualification ainsi que le présent avis de presse sont publiés sur le site Web de la STEG dénommé www.steg.com.tn/fr/actualite/actualite.php?type=1

Sous peine de nullité, les offres doivent être établies et présentées conformément au Cahier des termes de références et accompagnées des pièces suivantes en originales :

Pour les soumissionnaires étrangers :

- ✓ Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du Soumissionnaire (Original ou certifié conforme).

Pour les soumissionnaires locaux :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet. (Originale).
- ✓ Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale (en original ou en copie certifiée conforme)
- ✓ Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou copie certifiée conforme).

Pour tous les soumissionnaires étrangers et locaux :

- ✓ Une déclaration sur l'honneur, présentée par le soumissionnaire, comportant sa confirmation de n'avoir pas fait, et son engagement de ne pas faire par lui même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.
- ✓ Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Pour les soumission de groupement de sociétés :

Les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs Soumissionnaires doivent fournir :

- ✓ Une convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement doit être remise avec l'offre. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.

Chaque membre du groupement doit présenter les pièces citées ci-dessus.

La STEG se réserve le droit d'exiger toute autre pièce annexe ayant trait au dossier de pré-qualification.

Les plis contenant les offres des soumissionnaires doivent parvenir au Bureau d'Ordre Central de la STEG au plus tard le **10 Juin 2015 à 09H00** délai de rigueur au nom de :

**Monsieur le Président de la Commission de Contrôle des Marchés
de la Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz,
38, Rue Kamel ATATURK, BP 190-1080 Tunis. Cedex**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL N° 2015 E 4011 :

**« ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE SUIVI DE LA REALISATION DES TRAVAUX,
LA MISE EN SERVICE ET LA VERIFICATION DES TESTS DE PERFORMANCE
DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE 10 MWc A TOZEUR »**

Seules les offres de pré-qualification envoyées par voie postale en recommandé ou par rapid poste ou déposées au Bureau d'Ordre Central de la STEG (contre décharge) au plus tard à la date et l'heure limite de réception des offres seront acceptées.

La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres de pré-qualification, seul le cachet du Bureau d'Ordre Central de la STEG fait foi.

Ne peuvent participer à la pré-qualification que les soumissionnaires ayant retiré le cahier des charges auprès de la STEG.

La séance d'ouverture des plis de pré-qualification est publique et aura lieu au Siège Social de la STEG au Bâtiment « G » 3^{ème} étage le **10 Juin 2015** à partir de **09H30**.

Les soumissionnaires qualifiés seront informés des résultats par écrit pour prendre part à l'Appel d'Offres restreint.

Délai de validité des offres :

Les offres resteront valables durant **120 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

Le représentant du soumissionnaire doit être muni obligatoirement d'un mandat de représentation portant le nom du mandataire et la pièce d'identification.

Table de Matières

ARTICLE 1- INTRODUCTION.....	2
ARTICLE 2- OBJET DE L'AVIS DE PREQUALIFICATION	2
ARTICLE 3 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS	2
ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION	3
ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA PREQUALIFICATION.....	3
ARTICLE 6 - FINANCEMENT	3
ARTICLE 7 - DOSSIER DE PREQUALIFICATION.....	3
7.1 DISPOSITIONS GENERALES	3
7.1.1 REGLES DE PARTICIPATION.....	4
7.1.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE PREQUALIFICATION	4
7.1.3 ADDITIFS AU DOSSIER DE PREQUALIFICATION.....	6
7.1.4 ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES	7
7.1.5 PROCEDURE DE LA DE RECEPTION DES OFFRES	7
7.1.6 RESERVES	8
7.1.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	8
7.2 METHODE D'EVALUATION DES OFFRES DE PREQUALIFICATION	8
ANNEXE 1: FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE	10
ANNEXE 2: DECLARATION SUR L'HONNEUR DU SOUMISSIONNAIRE	11
ANNEXE 3: FICHE DE PRESENTATION DU BUREAU D'INGENIEURS CONSEILS ⁽¹⁾	12
ANNEXE 4: TABLEAU DE L'EFFECTIF EXISTANT DU SOUMISSIONNAIRE ⁽¹⁾	13
ANNEXE 5: TABLEAU DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS DES PROJETS PV SUPERIEUR à 3 MW, REALISES PENDANT LES DIX (10) DERNIERES ANNEES .	14
ANNEXE 6: TABLEAU DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS DES PROJETS OPERANT DANS LE SECTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE EN TUNISIE, EN AFRIQUE DU NORD ET PROCHE ORIENT ET DANS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT PENENDANT LES DIX (10) DERNIERES ANNEES	15
ANNEXE 7: LISTE NOMINATIVE DE L'EFFECTIF A METTRE A DISPOSITION POUR EXECUTER LES TACHES SELON LA CONSISTANCE DES PRESTATIONS SPECIFIEES DANS L'ARTICLE 3, ACCOMPAGNEE DE CURRICULUM VITAE	16
ANNEXE 8: METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES	17
ANNEXE 9: DECLARATION D'ENGAGEMENT	20

ARTICLE 1- INTRODUCTION

Dans le cadre du développement durable du pays, de la mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien et du programme de diversification des sources de production d'électricité à travers la promotion des énergies renouvelables, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz (STEG) a décidé de réaliser une centrale photovoltaïque d'une capacité de dix (10) MWc, raccordée au réseau Moyenne Tension à Tozeur en Tunisie.

Ce projet EPC consiste en les études, la fabrication en usine, la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le montage, les essais et la mise en service de la dite centrale.

Dans ce contexte, il est envisagé d'apporter une assistance technique ponctuelle à l'équipe de projet de la STEG pour le suivi de réalisation des travaux, la mise en service et la vérification des tests de performance de la centrale photovoltaïque.

ARTICLE 2- OBJET DE L'AVIS DE PREQUALIFICATION

Le présent Avis de pré-qualification a pour objet la pré-qualification de bureaux d'ingénieurs conseils opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque, pouvant participer à l'Appel d'Offres restreint pour assister l'équipe de projet de la STEG dans le suivi de la réalisation des travaux, de la mise en service, de la supervision et de la vérification des tests de performance relatifs à la centrale photovoltaïque 10 MWc à Tozeur.

ARTICLE 3 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations d'assistance technique consisteront à fournir à l'équipe du projet de la STEG l'appui technique suivant:

1. Evaluation et approbation du planning et plans détaillés de réalisation de la Centrale Photovoltaïque (PV) proposée par le Constructeur (Durée 3 semaines) ;
2. Contrôle et approbation des essais techniques en usines et aux laboratoires des divers équipements du projet PV. Contrôle et acceptation des équipements livrés sur chantier. (Durée 3 semaines) ;
3. Supervision des travaux avant la fin de la phase de montage avec une vérification détaillée de la conformité technique de la construction par rapport aux spécifications techniques mentionnées dans le Marché (Durée 1 semaine)
4. Supervision de fin de montage (Durée 1 semaine) ;
5. Vérification des données d'exploitation et météorologiques pendant le premier test de performance (30 jours de marche semi industrielle) et évaluation du rendement énergétiques de la centrale et ce avant l'annonce du procès verbal de mise en service (Durée 1 semaine) ;
6. Vérification des données d'exploitation et météorologiques pendant le deuxième test de performance (une année après la mise en service industrielle) et évaluation du rendement énergétiques de la centrale avant la réception provisoire. (Durée 1 semaine)

Les durées d'exécution des prestations sont données à titre indicatif et seront fixées au cours de la concrétisation du contrat.

ARTICLE 4 - DELAIS D'EXECUTION

La durée de la mission du bureau d'ingénieurs conseils retenu à l'issue de cette pré-qualification est estimée à dix (10) semaines cumulables.

ARTICLE 5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA PREQUALIFICATION

La participation à cette pré-qualification est ouverte à tous les bureaux d'ingénieurs conseils opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque et aux groupements de bureaux d'ingénieurs conseils dont le chef de file est un bureau d'ingénieurs conseils opérant dans le domaine du solaire photovoltaïque ayant de l'expérience dans :

- le suivi de réalisation des travaux,
- la mise en service,
- les tests de performance des centrales photovoltaïques,
- l'évaluation des essais laboratoires de modules solaires.

Pour les offres de pré-qualification présentées par un groupement, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Les personnes morales groupées doivent être solidaires, chacune d'entre elles étant engagée pour la totalité des prestations et doit pallier toute éventuelle défaillance de ses partenaires.
- Le groupement doit désigner dans l'acte d'engagement (déclaration sur l'honneur du candidat) un mandataire chef de file ayant la qualité d'expert de bureau d'ingénieurs conseils parmi ses membres, et qui sera le représentant de l'ensemble des personnes morales groupées et le seul vis-à-vis de la STEG pour l'exécution des prestations.
- Un membre du groupement ne peut ni faire partie d'un autre groupement candidat, ni présenter une demande de pré-qualification indépendante.
- Une convention de groupement, dûment signée par chaque membre du groupement et mandatant le chef de file pour l'exécution des prestations doit être remise avec l'offre de pré-qualification. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.

L'offre doit être complète, et doit porter sur la totalité des prestations objet du présent appel à manifestation d'intérêt.

ARTICLE 6 - FINANCEMENT

Le financement des prestations objet du présent avis de pré-qualification sera assuré par un co-financement de la KFW (Banque de Développement Allemande) et de l'Union Européenne-Facilité d'Investissement de Voisinage (FIV), sous réserve de l'approbation du financement par les autorités compétentes.

ARTICLE 7 - DOSSIER DE PREQUALIFICATION

7.1 DISPOSITIONS GENERALES

7.1.1 REGLES DE PARTICIPATION:

- a) Le dossier de pré-qualification présenté par le soumissionnaire ainsi que toutes les correspondances et tous les documents relatifs à cette présélection, qui seront échangés entre le candidat et la STEG, seront rédigés en langue française étant entendu que tout document imprimé fourni pourra l'être en une autre langue, dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française des passages intéressant le dossier de pré-qualification; dans ce cas et aux fins d'interprétation du dit dossier la traduction française fera foi. Toutefois, la documentation technique pourrait être fournie en langue anglaise.
- b) Les formulaires inclus dans les annexes du présent dossier de pré-qualification doivent être dûment remplis. Des pages supplémentaires peuvent être ajoutées par le soumissionnaire en cas de besoin.
- c) Chaque page doit être signée par la (ou les) personne(s) autorisée(s) à signer au nom du soumissionnaire. De telles autorisations seront données par une ou plusieurs procurations légalement établies accompagnant le dossier de pré-qualification.
- d) Tous les documents soumis par les soumissionnaires seront traités confidentiellement et ne seront pas restitués.
- e) Tous les frais encourus par les candidats pour la préparation, l'acheminement et le suivi de leurs dossiers de pré-qualification resteront à leur charge quel que soit le résultat de pré-qualification.
- f) Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les soumissionnaires sont censés avoir pris connaissance de la nature et le lieu des prestations à réaliser et avoir recueilli par leurs propres soins et sous leur entière responsabilité tous les renseignements jugés par eux nécessaires à la parfaite exécution de leurs obligations.

7.1.2 COMPOSITION DU DOSSIER DE PREQUALIFICATION

Le dossier de pré-qualification doit comporter obligatoirement un dossier administratif, les formulaires et documents techniques détaillés dans les annexes suivantes, dûment remplis par le soumissionnaire:

A) Formulaires et documents techniques

Annexe 1: Fiche d'identification du soumissionnaire

Annexe 2: Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire

Annexe 3: Fiche de présentation de la structure du bureau d'ingénieurs conseils

Annexe 4: Tableau de l'effectif existant du soumissionnaire

Annexe 5: Tableau des prestations réalisées par le soumissionnaire dans des projets photovoltaïques supérieurs à 3 MW, réalisés pendant les dix (10) dernières années dûment rempli avec les justificatifs à l'appui.

Annexe 6: Tableau des prestations réalisées par le soumissionnaire dans des projets opérant dans le secteur d'énergie électrique en Tunisie, en Afrique du Nord et Proche Orient et dans des pays en voie de développement pendant les dix dernières années dûment rempli avec les justificatifs à l'appui.

Annexe 7: Liste nominative de l'effectif à mettre à disposition pour exécuter les tâches selon la consistance des prestations spécifiées dans l'Article 3, dûment remplie et accompagnée de Curriculum Vitae.

Annexe 8: Méthodologie de dépouillement des offres.

Annexe 9: Déclaration d'engagement conforme au modèle de KFW.

Le soumissionnaire doit fournir ce qui suit :

- ✓ Un programme sommaire de la méthodologie préconisée pour l'exécution de la mission d'assistance telle que spécifiée dans la consistance des prestations à l'article 3 (compréhension des termes de références, chronogramme d'activités, délai d'exécution des tâches, dûment daté et signé).
- ✓ Une répartition du taux d'intégration des compétences STEG.
- ✓ Une présentation du retour d'expérience de l'assistant en mettant l'accent sur les points critiques à surveiller par la STEG.
- ✓ Un découpage des prestations par composante.
- ✓ Un planning détaillé par prestation.
- ✓ Proposer une gamme de maintenance présentative par équipement.
- ✓ Définir les critères d'évaluation et les procédures de contrôle et d'approbation des travaux.
- ✓ Une copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification ISO 9001 (fournis par un organisme international en cours de validité).
- ✓ En cas de groupement, le chef de file doit être certifié ISO 9001 en cours de validité.

B) Documents administratifs

Le soumissionnaire doit fournir les documents administratifs suivants:

Pour les soumissionnaires étrangers et locaux :

- Une déclaration sur l'honneur, présentée par le soumissionnaire, comportant sa confirmation de n'avoir pas fait, et son engagement de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché.

- Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents ou tout autre document équivalent prévu par le pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
- Une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG, ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- Une déclaration d'engagement signée, conforme au modèle de KFW en Annexe 9.

Pour les Soumissionnaires étrangers :

- Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire (Original ou copie certifiée conforme).

Pour les soumissionnaires locaux :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet. (Originale)
- Un certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale (en original ou en copie certifiée conforme)
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou copie certifiée conforme).

Offres en cas de groupement de bureaux :

En plus des documents exigés ci avant, les offres présentées par un groupement de deux ou plusieurs entités doivent contenir la pièce suivante :

- Une convention de groupement dûment signée par chaque membre du groupement doit être remise avec la demande de pré-qualification. Les stipulations de la dite convention ne sont pas opposables à la STEG.

Les pièces du dossier administratif doivent être fournies par chacun des membres du groupement.

La STEG se réserve le droit d'exiger toute autre pièce administrative ayant trait au dossier de pré-qualification.

7.1.3 ADDITIFS AU DOSSIER DE PREQUALIFICATION

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements à demander sur la signification exacte de certaines parties des documents de pré-qualification, ils devraient s'en référer par écrit à la STEG, en vue d'obtenir les éclaircissements nécessaires avant soumission et au plus tard vingt (20) jours avant l'expiration du délai de réception des offres. Si les questions soulevées sont fondées, elles feront l'objet d'additifs au dossier de pré-qualification, qui en feront partie intégrante. Ils seront transmis à tous les soumissionnaires en possession des dossiers de

pré-qualification, et la date limite de réception des offres pourra être reportée à une date qui sera fixée par la STEG et portée à la connaissance des soumissionnaires.

Des additifs au dossier de pré-qualification pourront également être ajoutés par la STEG en vue de rendre plus claire la compréhension des documents de pré-qualification ou d'apporter des modifications techniques ou autres. Ces additifs feront l'objet d'une insertion publicitaire et seront transmis également à tous les soumissionnaires en possession du dossier de pré-qualification et en feront partie intégrante. Dans ce cas, la date limite de réception des offres pourra être reportée à une date qui sera fixée par la STEG et portée à la connaissance des soumissionnaires.

7.1.4 ECLAIRCISSEMENT DES OFFRES

En cas de besoin, la STEG pourrait demander aux Soumissionnaires, et conformément à la réglementation en vigueur, des précisions, des justifications et/ou des éclaircissements sur le contenu de leurs offres de pré qualification ou de compléter la teneur de celles-ci.

Dans ce cas, les demandes et les réponses se feront par écrit, et les Soumissionnaires ne sont pas autorisés à cette occasion à apporter des modifications d'ordre administratif, financier ou technique, sous peine de nullité de leurs offres de pré-qualification.

7.1.5 PROCEDURE DE LA DE RECEPTION DES OFFRES

Le dossier de pré-qualification remis au soumissionnaire devra être retourné à la STEG avec l'offre (Annexe 1 à 9), pièces techniques et administratives dûment remplis en (4) exemplaires qui seront clairement marquées, selon le cas, (1)«Original de l'offre» ou (1)«Copie de l'offre» et (2) en version électronique (2 clés USB). En cas de divergence entre les exemplaires l'original primera.

L'original et les copies de l'offre de pré-qualification, doivent être imprimés, dactylographiés ou écrit à l'encre ; ils seront obligatoirement paraphés à chaque page, signés par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à obliger celui-ci et portant son cachet. Cette autorisation doit être matérialisée par une délégation de pouvoir traduite en langue Arabe ou Française et jointe au document de l'offre de pré-qualification. Cette traduction doit être établie par un traducteur assermenté et authentifiée par les services des représentations diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger.

L'offre de pré-qualification ne doit contenir aucune intercalation, rature ou surcharge, sauf celles qui sont nécessaires pour corriger les erreurs commises par le candidat, auquel cas de corrections doivent être paraphées par le ou les signataire(s).

Les offres de pré-qualification des soumissionnaires doivent parvenir au bureau d'ordre central (BOC) de la STEG au plus tard le 10 Juin 2015 à 9H00, délai de rigueur au nom de:

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE
DES MARCHES DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ
Bâtiment G, 3eme étage
38, Rue Kemal ATATURK, BP190 - 1080 TUNIS CEDEX – TUNISIE**

**Appel à Manifestation d'Intérêt N°2015 E 4011
"NE PAS OUVRIR"**

**Assistance technique pour le suivi de la réalisation des travaux, la mise
en service et la vérification des tests de performance
de la centrale photovoltaïque 10 MWc à Tozeur**

- Seules les offres de pré-qualification envoyées par voie postale en recommandé ou par rapide poste ou déposées au bureau d'Ordre Central (BOC) de la STEG, au plus tard à la date et heure limite de réception des offres, seront acceptées.
- La date d'envoi ou du cachet de la poste ne sera pas prise en compte pour l'acceptation des offres de pré-qualification ; seul le cachet du bureau d'ordre central de la STEG fait foi.

La séance d'ouverture des plis de pré-qualification est publique et aura lieu au Siège Social de la STEG au Bâtiment « G » 3^{ème} étage le 10 Juin 2015 à partir de 9H30.

Les soumissionnaires qualifiés seront informés des résultats par écrit pour prendre part à l'appel d'offres restreint.

7.1.6 RESERVES

La STEG se réserve le droit :

- de rejeter toute offre de pré-qualification non conforme aux prescriptions des documents du dossier de pré-qualification ou formulant des réserves sur certains de ses documents;
- de ne pas donner suite à l'avis de pré-qualification;
- de procéder à un nouvel avis de pré-qualification suivant les mêmes ou de nouvelles conditions.

Les soumissionnaires dont les propositions ne sont pas retenues pour quelques motifs que ce soit ne peuvent prétendre à aucune réclamation ou indemnisation quelconque.

7.1.7 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres resteront valables durant 120 jours à partir du lendemain de la date limite de réception des offres.

7.2 METHODE D'EVALUATION DES OFFRES DE PREQUALIFICATION

Le mode de sélection d'une liste restreinte de bureaux d'ingénieurs conseils pour l'assistance technique à l'équipe de projet de la STEG pour le suivi de réalisation des travaux, la mise en service et la vérification des tests de performance de la centrale photovoltaïque 10 MWc à Tozeur, s'établira sur 100 points et selon un classement de l'offre de pré-qualification basé sur les critères de notation prévus dans la méthodologie de dépouillements des offres citée en Annexe 8.

Seuls les soumissionnaires qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique supérieure ou égale à soixante dix (70) seront retenus pour participer à l'appel d'offres restreint.

Si cette note a été atteinte par plus de cinq soumissionnaires, on sélectionnera alors les cinq (5) soumissionnaires ayant obtenu le meilleur score.

ANNEXE 1**FICHE D'IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE**

- Soumissionnaire :
- Chef de file du groupement :
- Adresse :
- Tel :
- Fax :
- E. mail :
- Nom du représentant légal :
- N° du Registre de Commerce :

Nb : en cas de groupement de Sociétés, cette fiche doit être établie pour chaque membre du groupement en indiquant le chef de file.

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU SOUMISSIONNAIRE

Le soussignémajeur, et résidant à
(Représentant du soumissionnaire)

.....
(Adresse)

1. déclare êtrede
(Qualité officielle)

la société.....
(Nom de l'entreprise)

dûment régie par les lois.....

2. Que personnellement, et en tant que.....
pour et au nom de la société, certifie par la présente:

a) Que toute déclaration faite dans la présente déclaration de candidature pour le projet dans les annexes requises, et véridique et exacte;

b) Que cette déclaration est faite dans le but express d'être pré-qualifié par la STEG en tant que candidat à l'appel d'offres restreint pour l'assistance technique dans le suivi de la réalisation des travaux, la mise en service et la vérification des tests de performance de la centrale photovoltaïque 10 MWc à Tozeur;

c) Que le soumissionnaire fournira à la STEG, ou à son représentant autorisé, tout renseignement nécessaire à la vérification de la présente déclaration ou pour confirmer sa compétence;

d) Que le soussigné est dûment autorisé par le bureau d'ingénieurs conseils ou le groupement à faire sa représentation et à signer la présente déclaration;

e) Qu'en cas de groupement, les membres du groupement indiqués ci-après ont dûment autorisé le Chef de file aux fins de la présente déclaration de candidature (Joindre le document original ou certifiée conforme).

Membres du groupement :

-
-
-
-
-
-

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 3

FICHE DE PRESENTATION DU BUREAU D'INGENIEURS CONSEILS⁽¹⁾

Nom du bureau d'ingénieurs conseils:

Statut juridique:

Année de création:

Président directeur général:

Gérant:

Adresse:

Adresse E-mail:

Personne à contacter: Tél :

Effectif total de la société: agents, dont:

Administratif :, Commercial : Technique :

Situation financière				
Libellé	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaire global (CA) : ⁽²⁾				
Chiffres d'affaires fournitures:				
Chiffres d'affaires services :				

Signature et cachet du soumissionnaire

(1): à remplir, en cas de groupement, par chaque membre du groupement.

(2): fournir les états financiers officiels des trois dernières années.

ANNEXE 4**TABLEAU DE L'EFFECTIF EXISTANT DU SOUMISSIONNAIRE⁽¹⁾**

Nom et prénom	Formation	Fonction dans la société	Domaine de spécialisation	Années d'expérience professionnelle

(1): joindre un engagement sur l'honneur de fournir l'effectif nécessaire.

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 5

TABLEAU DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS DES PROJETS PV SUPERIEUR à 3 MW, REALISES PENDANT LES DIX (10) DERNIERES ANNEES

Les informations que contiennent le tableau ci-dessous ne sont pas exhaustives.

N°	Nom du projet	Lieu du projet	Maitre d'œuvre du projet	Année de réalisation du projet	Délai de réalisation des prestations	Prestations					
						Suivi de réalisation des travaux et mise en service des centrales PV		Evaluation des essais laboratoires de modules solaires avec un volume de puissance supérieure à 3 MWc		Evaluation des tests de performance des centrales PV	
						Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

- Tableau à remplir par chaque membre dans le cas de groupement.
- Préciser coordonnées et noms des personnes pouvant être contactées (Maitre d'œuvre du projet et propriétaire des prestations).
- Joindre le certificat de bonne exécution des prestations réalisées pour chaque projet.

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 6

TABLEAU DES PRESTATIONS REALISEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE DANS DES PROJETS OPERANT DANS LE SECTEUR D'ENERGIE ELECTRIQUE EN TUNISIE, EN AFRIQUE DU NORD ET PROCHE ORIENT ET DANS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT PENDANT LES DIX (10) DERNIERES ANNEES

Les informations que contiennent le tableau ci-dessous ne sont pas exhaustives.

N°	Nom du projet	Lieu du projet	Maitre d'œuvre du projet	Année de réalisation du projet	Délai de réalisation des prestations	Maitre d'ouvrage	Montant des prestations pour chaque projet (Devise)

- Tableau à remplir par chaque membre dans le cas de groupement.
- Préciser coordonnées et noms des personnes pouvant être contactées (Maitre d'œuvre du projet et Maitre d'ouvrage).
- Joindre le certificat de bonne exécution des prestations réalisées pour chaque projet.

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 7

LISTE NOMINATIVE DE L'EFFECTIF A METTRE A DISPOSITION POUR EXECUTER LES TACHES SELON LA CONSISTANCE DES PRESTATIONS SPECIFIEES DANS L'ARTICLE 3, ACCOMPAGNEE DE CURRICULUM VITAE ET LES PIECES JUSTIFICATIVES

Les informations que contiennent le tableau ci-dessous ne sont pas exhaustives.

Suivi de réalisation des travaux et la mise en service des centrales photovoltaïques de puissance supérieure à 3 MWc raccordées au réseau électrique	Contrôle et approbation des essais techniques en usines et aux laboratoires des divers équipements du projet photovoltaïque.	Supervision de fin de montage des centrales photovoltaïques avec vérification de la conformité technique de la construction par rapport aux spécifications techniques du marché	Vérification des données d'exploitation et météorologiques pendant les tests de performance et évaluation du rendement énergétiques des centrales photovoltaïques.	Expériences dans le suivi des travaux et la mise en service des installations opérant dans le secteur d'énergie électrique en Tunisie, dans un pays de l'Afrique du Nord autre que la Tunisie et proche orient
Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche	Nombre d'expert pour cette tâche
<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>	<u>Nom et Prénom</u>

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 8

METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Tout soumissionnaire ayant présenté la méthodologie préconisée pour l'exécution de la mission conforme à la consistance des prestations indiquée à l'article 3 sera évalué comme suit :

Critères d'évaluation du dossier technique

En vue d'établir une liste restreinte de candidats pouvant participer à l'appel d'offres restreint, le dossier technique de chaque soumissionnaire sera évalué sur cent (100) points et selon les critères de notation spécifiés dans le tableau suivants:

N°	Critère de sélection	Notation
1	Présentation de la situation financière du soumissionnaire	Critère éliminatoire
2	Expérience du soumissionnaire	(40 points)
3	Aptitude spécifique au projet	(60 points)
		Total (100 points)

Dans le cas où le soumissionnaire est un groupement de sociétés, Seul le Chef de file devra présenter sa situation financière.

Il convient d'attribuer une note pour chacun des critères mentionnés dans le tableau ci- dessus:

1- Présentation financière du bureau d'ingénieurs conseils : critère éliminatoire

Les soumissionnaires à cette phase de pré-qualification doivent présenter leur situation financière :

- Les bilans financiers des trois dernières années en original ou certifiés conforme approuvés par des états financiers audités par un reviseur légal.
- Le chiffre d'affaires annuel des trois dernières années consécutives doit être supérieur ou égal à 2.5 millions de Dinars par an approuvés par des états financiers audités par un reviseur légal.

NB :

- ✓ Les soumissionnaires ne présentant aucune référence et justification de leur situation financière seront éliminés sans examen du reste du document de pré qualification.
- ✓ Le montant en devise sera converti en Dinars Tunisiens par la STEG au taux de change moyen des devises publié par la Banque Centrale de Tunisie à la Date limite de réception des offres.

2- Expérience du soumissionnaire (40 points)

2.1 (30 points)

Le soumissionnaire doit justifier les références et les expériences dans le suivi des travaux, la mise en service et l'évaluation des tests de performances des centrales photovoltaïques de puissance supérieure à 3 MWc raccordées au réseau électrique.

La notation de ce critère est ventilée comme suit:

Le suivi de réalisation des travaux et la mise en service des centrales photovoltaïques de puissance supérieure à 3 MWc. Le soumissionnaire bénéficiera d'un (01) point par projet réalisé au cours des cinq dernières années (à partir de janvier 2010 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 10 points	max10 points
L'évaluation des essais laboratoires de modules solaires avec un volume de puissance supérieure à 3 MWc. Le soumissionnaire bénéficiera de deux (02) points par projet réalisé au cours des dix dernières années (à partir de janvier 2005 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 10 points	max10 points
L'évaluation des tests de performance des centrales photovoltaïques de puissance supérieure à 3 MWc, raccordées au réseau électrique. Le soumissionnaire bénéficiera d'un (01) point par projet réalisé au cours des cinq dernières années (à partir de janvier 2010 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 10 points	max10 points

2.2 (10 points)

Le soumissionnaire doit justifier les références et les expériences dans le suivi des travaux et la mise en service des installations opérant dans le secteur d'énergie électrique en Tunisie, en Afrique du Nord et Moyen Orient et dans des pays en voie de développement.

La notation de ce critère est ventilée comme suit:

Cette note ne peut être attribuée qu'au candidat ayant réalisé des prestations dont le coût dépasse 250 000 Dinars Tunisien (DT) par projet (le montant en devise sera converti en Dinars Tunisiens par la STEG au taux de change moyen des devises publié par la Banque Centrale de Tunisie à la Date limite de réception des offres). Le soumissionnaire bénéficiera d'une note d'un (01) point par projet réalisé pendant les dix dernières années (à partir de janvier 2005 jusqu'à la réception des offres) avec un plafond de 10 points.	10 points
---	-----------

3- Aptitude spécifique au projet (60 points)

3.1 (55 points)

Le soumissionnaire doit justifier qu'il dispose de personnel expérimenté dont l'ancienneté est de trois ans (minimum) pour les tâches à accomplir selon la consistance des prestations de l'article 3, et devrait être limité au personnel dont les compétences techniques et managériales sont essentielles.

Seuls les experts maîtrisant la langue française seront pris en compte pour l'évaluation. L'évaluation de la dotation disponible du personnel par rapport à la compétence exigée est faite selon le barème suivant:

Si Nombre d'expert ≥ 4	100% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous
Si Nombre d'expert $=3$	75% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous
Si Nombre d'expert $=2$	25% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous
Si Nombre d'expert <2	0% de la note attribuée par compétence mentionnée dans le tableau ci-dessous

Le suivi de réalisation des travaux et la mise en service des centrales photovoltaïques de puissance supérieure à 3 MWc raccordées au réseau électrique	14 points
Contrôle et approbation des essais techniques en usines et aux laboratoires des divers équipements du projet photovoltaïque.	12 points
Supervision de fin de montage des centrales photovoltaïques avec vérification de la conformité technique de la construction par rapport aux spécifications techniques du marché	12 points
Vérification des données d'exploitation et météorologiques pendant les tests de performance et évaluation du rendement énergétiques des centrales photovoltaïques.	10 points
Expériences dans le suivi des travaux et la mise en service des installations opérant dans le secteur d'énergie électrique en Tunisie (3 points), dans un pays de l'Afrique du Nord autre que la Tunisie (2 points) et proche orient (2 points)	7 points

3.2 Forme, intégralité et spécificité du contenu des documents de soumission (5 points)

Il s'agit d'apprécier l'effort fourni dans la préparation de l'offre. La note sera attribuée en fonction des critères suivants:

- Une note de 5 points sera attribuée au soumissionnaire qui fournit un document préparé et mis à jour spécifiquement pour cette pré-qualification et dont le contenu est clair, précis et structuré.
- Une note de 2,5 points sera attribuée au soumissionnaire qui fournit un document moyennement développé et peu précis.
- Une note de zéro point sera attribuée pour les offres qui se limitent à fournir une liasse de brochure.

La STEG se réserve le droit d'obtenir des renseignements supplémentaires directement auprès des clients ou soumissionnaires.

4- Sélection des soumissionnaires

Les soumissionnaires dont les offres ont obtenu une note supérieure ou égale à 70 seront retenus pour participer à l'appel d'offres restreint.

Si cette note a été atteinte par plus de cinq soumissionnaires, on sélectionnera alors les cinq (05) soumissionnaires ayant obtenu le meilleur score.

Annexe 9

Déclaration d'engagement

Nous soulignons l'importance d'une procédure d'attribution libre, équitable et basée sur la concurrence, excluant tout abus. De ce fait, nous n'avons, à ce jour, ni directement ni indirectement offert ou accordé des avantages illicites à des agents de la fonction publique ou à d'autres personnes dans le contexte de notre offre, ni accepté de tels avantages, et nous n'allons pas offrir, accorder ou accepter de telles incitations ou conditions lors de la présente procédure d'attribution ou, dans le cas où notre offre serait retenue, lors de la mise en œuvre subséquente du contrat. De plus, nous déclarons qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts au sens défini dans les Règles¹ correspondantes.

Par ailleurs, nous soulignons l'importance du respect des normes sociales minimum (« Normes Fondamentales du Travail ») lors de la réalisation du Projet, et nous nous engageons à respecter les Normes Fondamentales du Travail ratifiées par @ (nom du pays).

Nous informerons nos employés de leurs devoirs respectifs et de leur obligation de respecter cet engagement pris volontairement et de respecter les lois du/de la/ de @ (nom du pays).

Nous déclarons que nous ne figurons/ qu'aucun membre du groupement ne figure sur la liste des sanctions des Nations Unies, de l'UE ou du gouvernement allemand, ni sur une autre liste de sanctions, et que nous le signalerons/ chaque membre du groupement le signalera sans délai au Commettant et à la KfW si c'était le cas à un moment ultérieur.

Nous acceptons que lors de notre enregistrement (ou lors de l'enregistrement d'un membre du groupement) dans une liste des sanctions ayant force de loi pour le Commettant et/ou la KfW, le Commettant aura le droit d'exclure notre entreprise/ le groupement de la procédure d'attribution et/ou, au cas où le marché nous aurait déjà été attribué, de procéder à la résiliation immédiate du contrat, si les informations fournies dans la Déclaration d'engagement étaient objectivement fausses ou si le motif d'exclusion naît à un moment plus tard, suite à la soumission de la Déclaration d'engagement.

.....
(Lieu)

.....
(Date)

.....
(Soumissionnaire)

¹ voir: « Règles pour l'engagement de consultants dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires » et/ou « Règles pour l'Attribution des Marchés de Fournitures, de Travaux et de Services associés dans le cadre de la Coopération financière avec les pays partenaires »